



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 21 Mars 2023

Date de convocation : 14/03/2023

Date d'affichage : 14/03/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 12

Quorum : 8

Votants : 13 dont 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars, à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Olivier CHEVEE, Martine CASSÉ, Gérard CHAUVEL, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Sabine RENVOIZÉ, Estelle PIAU

Pouvoirs : Alain PICHER ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT

Etaient excusés : Michel HAEMMERER, Fabrice LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Estelle PIAU

Ordre du jour :

- Demande de subvention « Fonds vert » pour la rénovation des parcs de luminaires de l'éclairage public
- Présentation et Echange sur projet de budget 2023
- Questions diverses

1- Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2023-05 à 2023-18 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2- Délibérations

RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, la commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est estimé à 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public de la commune estimé à 35 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds vert.

Intervention : aucune

ÉLAGAGE – DEVIS COMIN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société COMIN ELAGAGE relatif à l'élagage pour 2023.

Ce devis s'élève à 6 100.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de la société COMIN ELAGAGE relatif à l'élagage pour 2023 s'élevant à 6 100.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à notifier ce devis à la société.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découlant.

Intervention : aucune

3- Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



La secrétaire de séance,
Estelle PIAU

